

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

450  
Version 1.16

Aquilim 315 Dispersionskleber  
Mise à jour 15 avr. 2024

Date d'édition 22 avr. 2024

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom commercial du produit/désignation**

450 Aquilim 315 Dispersionskleber  
UFI: 2N71-X0CP-E005-GJNT

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Adhésifs, produits d'étanchéité

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Renia Gesellschaft mbH  
Ostmerheimer Straße 516  
51109 Köln  
Deutschland  
Téléphone: +492216307990  
E-mail: info@renia.com  
Site web: www.renia.com

**Service responsable de l'information**

E-mail (personne compétente) labor@renia.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

24h numéro d'appel d'urgence: +33 9 75 18 14 07

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**

non applicable

\*

\* **Mention d'avertissement**

non applicable

\* **Mentions de danger**

non applicable

\* **Conseils de prudence**

non applicable

\* **Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

non applicable

**2.3 Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. EUH208 - Enthält CIT/MIT 3 :1 (Reaktionsmasse aus 5-Chlor-2-methyl-4-isothiazolin-3-on [EGNr. 247-500-7] und 2- Methyl-2H-isothiazol-3-on [EG-Nr. 220- 239-6] (3:1) – CAS RN 55965-84-9). Kann allergische Reaktionen hervorrufen/Can cause allergic reactions/Peut provoquer des réactions allergiques.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants.**

**3.2 Mélanges**

**Description**

\* aqueous polychloroprene dispersion

**Composants dangereux**

non applicable

**Remarque**

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.Énoncé des phrases H: voir dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

450

Version 1.16

Aquilim 315 Dispersionskleber

Mise à jour 15 avr. 2024

Date d'édition 22 avr. 2024

## 4.1 Description des premiers secours

### Remarques générales

- \* Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

### En cas d'inhalation

- \* Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### Après contact avec la peau

- \* Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### Après contact avec les yeux

- \* Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

### En cas d'ingestion

- \* En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Symptômes

- \* Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- \* Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

- \* mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, brouillard, (eau)

#### Moyens d'extinction inappropriés

- \* Jet d'eau de forte puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- \* En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

#### Produits de combustion dangereux

- \* En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl).

### 5.3 Conseils aux pompiers

- \* Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- \* Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- \* Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

- \* Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

#### Pour le nettoyage

- \* Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- \* Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

450  
Version 1.16

Aquilim 315 Dispersionskleber  
Mise à jour 15 avr. 2024

Date d'édition 22 avr. 2024

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions de manipulation

- \* Protection individuelle: voir rubrique 8 Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.  
Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- \* Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

- \* Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

- \* Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**Classe de stockage** LGK12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage

- \* Conserver le récipient bien fermé. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 10 °C à 30 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- \* Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

#### Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Protection individuelle

##### Protection respiratoire

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants  $\geq 0,4$  mm

Temps de pénétration  $\geq 480$  min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau.

Modèles de gants recommandés:EN ISO 374

##### Protection de la peau

- \* Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

##### Protection yeux/visage

- \* Lunettes avec protections sur les côtés

##### Protection corporelle

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- \* Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

450  
Version 1.16

Aquilim 315 Dispersionskleber  
Mise à jour 15 avr. 2024

Date d'édition 22 avr. 2024

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

* État physique	Liquide
Couleur	blanchâtre

**Caractéristiques en matière de sécurité**

Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH	6 - 9
Point de fusion/point de congélation	4 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point éclair	> 500 °C
Taux d'évaporation à 20°C	non déterminé
* Temps de combustion	non applicable
Limite inférieure d'explosivité à 20°C	non applicable
Limite supérieure d'explosivité à 20°C	non applicable
* Pression de vapeur à 20°C	23
* Densité à 20°C	1
* Solubilité dans l'eau à 20°C	non déterminé
* Coefficient de partage: n-octanol/eau	voir rubrique 12
Température d'ignition en °C	non applicable
Température de décomposition	non déterminé
* Viscosité	1 600
Propriétés explosives	négligeable
Propriétés comburantes	négligeable

**9.2 Autres informations**

non applicable

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

\* Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique**

\* Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4 Conditions à éviter**

\* Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

**10.5 Matières incompatibles**

\* Acide, concentré/alcalies (bases)Solvant:

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

\* En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux p. ex.: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, fumée.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

\* **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2020/878**

450  
Version 1.16

Aquilim 315 Dispersionskleber  
Mise à jour 15 avr. 2024

Date d'édition 22 avr. 2024

- \* **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \* **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \* **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \* **Evaluation résumée des propriétés CMR**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \* **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \* **Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**  
Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

- \* **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- \* Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 12.2 Persistance et dégradabilité**  
Aucune information disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**  
Aucune information disponible.
- 12.4 Mobilité dans le sol**  
Aucune information disponible.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
- 12.6\* Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Aucune information disponible.
- 12.7 Autres effets nocifs**  
Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - \* **Élimination du produit/de l'emballage**  
Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
  - Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**  
080416 - Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15
  - Autres recommandations de traitement des déchets**  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**  
non applicable
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

450

Version 1.16

Aquilim 315 Dispersionskleber

Mise à jour 15 avr. 2024

Date d'édition 22 avr. 2024

\* **Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

\* **Transport maritime (IMDG)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

\* **Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Transport maritime (IMDG) non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

\* Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.  
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

**14.8 Informations complémentaires**

\* **Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

non applicable

\* **Transport maritime (IMDG)**

non applicable

\* **Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

\* **Réglementations EU**

\* **Notice explicative sur la limite d'occupation**

\* Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les réglementations nationales plus restrictives, où applicables.  
Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE) ou aux réglementations nationales plus restrictives, où applicables.

\* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]**

\* Valeur de COV: 0 g/l

\* **Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

**Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées**

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

\* **Directives nationales**

\* Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15**

non applicable

\* **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

non applicable

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2020/878

450

Version 1.16

Aquilim 315 Dispersionskleber

Mise à jour 15 avr. 2024

Date d'édition 22 avr. 2024

LEP: Limite d'exposition professionnelle

VLB: Valeurs limites biologiques

CAS: Service des résumés chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CMR: Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DIN: Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)

DNEL: Dose dérivée sans effet

EAKV: Catalogue européen des déchets

EC: Concentration efficace

CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO-TI: Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

ISO: L'Organisation internationale de normalisation

LC: Concentration létale

LD: Dose létale

:

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédictive sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

ONU: United Nations

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

## Indications de changement

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.